



Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

8511^e séance

Vendredi 12 avril 2019, à 10 h 45

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Heusgen.	(Allemagne)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M. Matjila
	Belgique	M. Pecsteen de Buytswerve
	Chine	M. Wu Haitao
	Côte d'Ivoire	M. Ipo
	États-Unis d'Amérique	M. Cohen
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M. Delattre
	Guinée équatoriale	M. Ndong Mba
	Indonésie	M. Djani
	Koweït	M. Alotaibi
	Pérou	M. Meza-Cuadra
	Pologne	M ^{me} Wronecka
	République dominicaine	M. Singer Weisinger
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Pierce

Ordre du jour

Lettres identiques datées du 19 janvier 2016, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/53)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2019/265)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 45.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettres identiques datées du 19 janvier 2016, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/53)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2019/265)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Colombie à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Carlos Holmes Trujillo García, Ministre colombien des relations extérieures. C'est un plaisir de l'avoir avec nous ici.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités suivantes appelées à présenter un exposé à participer à la présente séance : M. Carlos Ruiz Massieu, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie; et M^{me} Rosa Emilia Salamanca, Directrice exécutive de Corporación de Investigación y Acción Social y Económica.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2019/265, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie.

Je donne maintenant la parole à M. Ruiz Massieu.

M. Ruiz Massieu (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi que de présenter le dernier rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2019/265) au Conseil et de l'informer des faits nouveaux survenus depuis sa publication. C'est un plaisir de le faire en présence du Ministre colombien des relations extérieures, S. E. M. Carlos Holmes Trujillo García, et du Conseiller du Président pour la stabilisation et la consolidation,

M. Emilio Archila, qui sont tous deux des partenaires essentiels de la Mission de vérification.

Je salue également la participation à la séance d'aujourd'hui de M^{me} Rosa Emilia Salamanca, représentante de la société civile colombienne, qui joue un rôle crucial dans le processus de paix.

Comme le Conseil l'a reconnu, l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable en Colombie est une réalisation historique. Il a permis de mettre fin à des décennies de conflit armé et montre aux pays du monde entier que des solutions négociées sont possibles. Dans le même temps, nous savons que c'est souvent durant le processus long et difficile de mise en œuvre de tels accords que la paix est véritablement forgée. Aujourd'hui, un large éventail d'institutions colombiennes, ainsi que des dirigeants locaux, des familles rurales, des ex-combattants et des membres de la société civile restent activement engagés dans le processus et comptent sur l'appui et l'engagement continus de la communauté internationale.

L'Accord de paix final en Colombie est un accord large qui inclut des engagements étroitement liés pour mettre fin au conflit et favoriser la réforme rurale, la participation politique, la réintégration des ex-combattants, la sécurité des communautés touchées par le conflit, le remplacement des cultures illicites, et la justice transitionnelle. Par conséquent, il est essentiel de mettre en œuvre cet accord d'une manière globale et intégrée afin de veiller à ce que tous les domaines de sa mise en œuvre soient dotés de ressources suffisantes.

J'ai constaté qu'il existait de nombreux liens entre les différents éléments de l'Accord de paix, la semaine dernière, lorsque j'ai eu l'honneur de me rendre, avec le Président Duque, dans un secteur territorial de formation et de réintégration situé à Icononzo, dans les montagnes du centre de la Colombie, où vivent 200 ex-combattants et leurs familles. Il s'agissait de la troisième visite du Président Duque dans un secteur territorial. Lors de cette visite, les ex-combattants ont exprimé un certain nombre de préoccupations, notamment l'appui du Gouvernement à leurs projets productifs, la sécurité et l'incertitude concernant leurs garanties juridiques et le statut des 24 secteurs territoriaux après le 15 août, date de l'expiration du statut juridique actuel. Le Président Duque a alors rassuré les ex-combattants au sujet de l'engagement du Gouvernement en faveur de leur réintégration. Ce sont là de précieuses occasions de poursuivre le dialogue et de remédier à l'insécurité et à l'incertitude persistantes qui sont mises en exergue

dans le rapport du Secrétaire général. D'autres visites de membres des commissions pour la paix des deux chambres du Congrès dans les secteurs territoriaux ont également permis de montrer l'engagement des institutions colombiennes dans le processus de paix.

En ce qui concerne la réintégration, des projets individuels et collectifs destinés aux 1 774 anciens membres des Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP), dont 520 femmes, ont été approuvés. L'Agence pour la réintégration et la normalisation a récemment recensé plus de 10 500 anciens membres des FARC-EP dans le cadre du processus de réintégration. Près de deux ans après qu'ils ont déposé les armes, les FARC-EP doivent rester optimistes en dépit des incertitudes persistantes quant à leur avenir, ce qui constitue un défi de taille. À cet égard, j'encourage respectueusement le Gouvernement à accélérer l'approbation d'un plus grand nombre de projets et le décaissement des fonds, ainsi que la mise en œuvre d'une approche tenant compte des questions de genre et la prise de décisions relatives à l'accès à la terre.

Les ex-combattants prennent des initiatives productives aussi diverses que la création de boulangeries et de restaurants, la fabrication de vêtements, de chaussures et de produits agricoles et le lancement de projets touristiques dans des régions du pays qui étaient auparavant inaccessibles en raison du conflit. Pour la plupart de ces projets, l'accès aux marchés reste un défi majeur. Le Gouvernement – en collaboration avec la Force alternative révolutionnaire du peuple (FARC), les autorités régionales, le secteur privé, l'équipe de pays des Nations Unies et, bien entendu, la Mission – continue de faciliter les possibilités de relier les marchés aux produits et services offerts par les ex-combattants, en partenariat avec les communautés locales.

Dans son dernier communiqué de presse sur la Colombie (SC/13676), le Conseil a encouragé l'adoption en temps opportun de décisions concernant l'avenir des secteurs territoriaux, une fois que leur statut juridique actuel aura expiré, afin de contribuer à renforcer la certitude et la confiance des anciens membres des FARC-EP dans le processus de paix. Je salue les efforts déployés récemment par le Gouvernement pour formuler des propositions relatives à chacun de ces secteurs territoriaux. Il est également important de garantir un débat inclusif sur les propositions qui impliquent des ex-combattants, ainsi que les autorités locales. Ces décisions doivent être prises et communiquées

aux ex-combattants dès que possible afin d'assurer une transition sans heurts. Comme à son habitude, la Mission est prête à appuyer le Gouvernement et la FARC dans le processus de transition.

En ce qui concerne les garanties de sécurité, les assassinats de dirigeants communautaires, de défenseurs des droits de l'homme et d'ex-combattants des FARC-EP perdurent et demeurent une grave préoccupation. Le déploiement de l'armée et de la police colombiennes à proximité des secteurs territoriaux a été et reste crucial, mais la violente concurrence entre les groupes armés illégaux pour le contrôle territorial des zones situées en dehors de ces périmètres de sécurité continue de menacer la sécurité des ex-combattants et des communautés, ainsi que d'entraver l'ensemble des efforts visant à instaurer la paix.

Lors d'une récente visite à Tumaco, sur la côte Pacifique, j'ai eu une discussion qui donne à réfléchir avec un groupe de courageux dirigeants de sociétés et communautés afro-colombiennes, dont plusieurs sont directement menacés par des groupes armés et des organisations criminelles. Tous ont des amis, des membres de leur famille ou des collègues qui ont été assassinés, déplacés ou menacés par des éléments criminels, notamment des groupes impliqués dans des activités illicites. Ils m'ont fait part de propositions et d'idées concrètes pour assurer leur sécurité, dont il faudra tenir compte au moment d'élaborer des stratégies locales de protection.

À cet égard, je salue les efforts déployés par le Gouvernement pour tenir des sessions de la Commission nationale des garanties de sécurité dans les territoires. L'une de ces sessions se tient aujourd'hui à Cúcuta. J'encourage le Gouvernement à veiller à ce que ces sessions se traduisent par des décisions rapides et des mesures concrètes adaptées aux dynamiques locales. Les dirigeants avec lesquels je me suis entretenu à Tumaco ont également insisté sur le fait que les conditions de sécurité dans les territoires exigeaient une présence intégrée et coordonnée des autorités de l'État, tant des institutions civiles que des forces de sécurité. Je n'ai cessé d'entendre ce message partout dans le pays. À cet égard, je me félicite de l'approbation des 16 plans de développement axés sur le territoire, qui profiteront à 170 municipalités touchées par le conflit armé, et j'encourage le Gouvernement à allouer les ressources nécessaires à la mise en œuvre de ces plans. Plus de 200 000 membres de ces communautés ont contribué à l'élaboration de ces plans, ce qui constitue un exemple

positif de dialogue efficace entre les communautés et les institutions de l'État.

Ces dernières semaines ont été marquées par des débats conflictuels sur la justice transitionnelle, qui est sujet à controverse dans la plupart des processus de paix. Le mois dernier, le Président Duque s'est opposé à six articles du projet de loi statutaire de la Juridiction spéciale pour la paix. À la suite d'un vote contre ces objections à la Chambre des représentants plus tôt cette semaine, ces objections sont toujours en cours d'examen au Sénat. Le Secrétaire général a demandé à toutes les parties concernées d'agir rapidement pour qu'une loi statutaire conforme à l'Accord de paix soit adoptée sans tarder. Cette loi statutaire est le seul élément manquant du cadre juridique de la Juridiction spéciale pour la paix, et elle est essentielle pour garantir que l'institution puisse fonctionner avec l'indépendance et l'autonomie nécessaires. La Juridiction spéciale pour la paix, sous la direction de sa présidente, M^{me} Patricia Linares, poursuit ses travaux et obtient des résultats impressionnants. Elle a maintenant commencé à travailler sur sept grandes affaires qui portent sur des violations importantes concernant 820 000 victimes. Qui plus est, près de 9 700 anciens membres des FARC-EP et environ 2 000 membres des forces armées se sont soumis à son autorité.

Le Président Duque a également annoncé son intention de proposer trois réformes constitutionnelles aux articles qui sous-tendent le cadre de justice transitionnelle de l'Accord de paix. Lorsqu'il a présenté la première de ces propositions, le Gouvernement a garanti que celles-ci seraient applicables à l'avenir. En effet, aucune initiative de ce type ne doit être appliquée rétroactivement au dépôt des armes effectué de bonne foi et sur la base des engagements pris au titre de l'Accord. Comme l'a souligné le Secrétaire général, le principe de non-rétroactivité est essentiel pour préserver la confiance dans le processus en cours. Dans un climat d'incertitude pour les victimes, pour les personnes relevant de la Juridiction spéciale pour la paix, pour les membres de la FARC en attente de financement pour leur réinsertion sociale et économique et pour les communautés qui ont souffert du conflit, la plus grande incertitude entoure la possibilité de revenir sur les éléments fondamentaux de l'Accord de paix.

Alors que le processus de paix se poursuit, il est fondamental de rapprocher les Colombiens et de surmonter les divisions, comme l'a fait savoir le Président Duque le jour de son investiture. La voie de la consolidation de

la paix passe par le consensus, et le consensus ne peut être atteint que par le dialogue. J'encourage vivement tous les efforts à cet égard. J'estime encourageant qu'au niveau local, les Colombiens de tout le pays se tendent la main, au-delà des clivages idéologiques, pour saisir les possibilités offertes par le processus de paix. Dans les zones territoriales où je me suis rendu, j'ai vu des soldats et des ex-combattants jouer au football, vivre et travailler ensemble, alors qu'il y a quelques années seulement, ils se battaient les uns contre les autres. Il y a quelques semaines, à Cali, troisième ville de Colombie, la Mission a participé au lancement du Pacte municipal pour la paix, la vie et la réconciliation, qui a été signé par toutes les forces politiques de la ville et par la société civile. Dans le cadre de l'action sur la jeunesse, la paix et la sécurité que mène actuellement la Mission, nous sommes inspirés par de jeunes Colombiens et Colombiennes qui se rassemblent au-delà des clivages politiques, géographiques et de classe pour embrasser la réconciliation et soutenir les ex-combattants dans leur réintégration dans la société.

Dans tous ces efforts de consolidation de la paix, les Colombiens peuvent, comme toujours, compter sur l'appui indéfectible de l'ONU. L'appui ferme et unifié du Conseil de sécurité au processus de paix demeure aussi crucial que jamais.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Salamanca.

M^{me} Salamanca (*parle en espagnol*) : Je m'appelle Rosa Emilia Salamanca, Codirectrice de la Corporación de Investigación y Acción Social y Económica. J'ai des années d'expérience dans les domaines de la consolidation de la paix et de la défense des droits de la personne. Je salue le Ministre colombien des relations extérieures, l'Ambassadeur de la République de Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies et les autres membres du Gouvernement colombien.

Pour nous, cet espace revêt une grande importance dans le dialogue avec la communauté internationale et avec le Gouvernement colombien face au défi de la consolidation de la paix dans mon pays. Aujourd'hui, je suis accompagnée de nombreuses organisations de la société civile et d'organisations de femmes très diverses qui, en faisant preuve de résilience et de détermination, continuent de contribuer à la transformation de la Colombie. En plus d'être une occasion de parler d'espoir ou de foi en l'avenir, la période que nous traversons est

aussi un moment difficile dans la mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, comme je l'expliquerai plus loin, au cours de laquelle il nous est demandé de rester concentrés sur le processus et d'appuyer fermement ce processus qui restera un exemple d'innovation et de contributions pour le monde entier.

Je voudrais rappeler que cet accord est conçu à partir d'une approche globale et que sa plus grande richesse repose sur une approche interconnectée de la paix et de la manière dont elle place les victimes au centre de ses préoccupations. Son potentiel de transformation doit être maintenu, en tant que possibilité de changement pour mettre fin aux cycles de violence, de conflit et de douleur que nous avons vécus. Je voudrais donc mettre l'accent sur des questions que, bien que ce ne soient pas les seules, nous avons jugées pertinentes pour ce qui est de leur mise en œuvre dans le contexte actuel.

En ce qui concerne la réintégration des ex-combattants, en tant qu'expression de la société civile, nous reconnaissons que l'investissement dans les personnes qui se trouvent dans un processus de réintégration est une question de sécurité, de prévention de nouveaux conflits et de progrès de la réconciliation. Nous parlons de questions qui profitent à l'ensemble de la société pour une paix efficace et durable. Pour cette raison, il faut accélérer la décision et le tracé des espaces territoriaux et réduire l'incertitude quant à leur stabilisation et leur avenir. Il faut également accélérer la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans les programmes de réintégration, avec des ressources financières et techniques, étant entendu que les projets impliquant des ex-combattantes garantissent que celles-ci et leurs familles puissent vivre à l'abri de la violence. De même, nous devons prendre des mesures pour lever les obstacles à la participation politique qui ont été détectés à l'intérieur et à l'extérieur du parti fondé à la suite de l'Accord de paix.

En tant que société civile, nous voulons que la pleine citoyenneté et le leadership des femmes réintégrées soient reconnus. Nous voulons également réduire l'incertitude quant aux garanties physiques et juridiques pour les ex-combattants; accélérer les décaissements pour les projets productifs qui doivent être mis en œuvre; concrétiser et accélérer la mise en œuvre de la stratégie nationale par l'intermédiaire du Conseil national de la politique économique et sociale (CONPES 3931); consacrer des ressources suffisantes à cette phase par l'intermédiaire du Plan de développement national et

des plans municipaux et départementaux; mettre l'accent sur les composantes psychologiques et psychosociales, fondamentales dans le transit des hommes et des femmes qui déposent les armes, afin de stabiliser les profonds changements culturels, sociaux et politiques qu'ils entraînent; et diffuser la valeur des expériences de réintégration communautaire comme bonnes pratiques, en partageant leurs exemples et les enseignements tirés comme base des processus communs de réconciliation.

En ce qui concerne le Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition, internationalement salué pour son équilibre entre paix et justice, il exige l'appui des institutions démocratiques et le respect de la division des pouvoirs, qui a été, malgré les difficultés historiques en Colombie, un trésor que nous ne pouvons perdre. Il faut, par des objections ou par d'autres moyens, empêcher que l'on ait l'impression que les droits définis par la Constitution sont en train de reculer. Il est vital de garantir une paix durable et une réelle confiance dans la solidité institutionnelle, afin de réduire la méfiance et la peur dans tout le pays.

En ce qui concerne la violence sexuelle, elle ne doit pas être utilisée pour compromettre les accords conclus. Dans le pays, elle a été commise par tous les acteurs qui ont été impliqués dans le conflit interne. Par conséquent, la garantie de la vérité et de la justice et, surtout, la non-répétition de ces cas, doivent garantir aux victimes qu'elles pourront exiger toutes les personnes impliquées rendent des comptes, ce qui est rendu possible par l'existence et l'efficacité du système et de la Juridiction spéciale pour la paix. Il est fondamental d'offrir une certitude à celles et ceux qui invoquent la Juridiction spéciale pour la paix et qui veulent dire la vérité, afin qu'ils ne ressentent pas d'incertitude et ne soient pas découragés de se présenter.

La communauté internationale et le Gouvernement colombien doivent comprendre que la récente action en justice devant la commission d'accusation de la Chambre contre la Présidente de la Juridiction spéciale pour la paix souligne l'imaginaire d'une persécution de cette instance et ne contribue pas au dialogue au sein de la société civile et avec la société civile, mais à la polarisation.

En ce qui concerne le leadership et la défense des droits de la personne et la construction de la paix dans le pays, il existe en Colombie de profondes inégalités et discriminations, et la défense des droits de la personne vise à promouvoir une primauté du droit plus effective. Cependant, il s'agit d'une activité à haut risque qui

peut coûter la vie. Dans cet environnement, les femmes défenseurs des droits de la personne, leaders et artisanes de la paix courent des risques, en affrontant une culture qui attaque les corps, les affects et la dignité. En conséquence, il faut souligner que celle ou celui qui défend les droits de la personne défend tout le monde sans distinction aucune, comme l'affirme la Déclaration universelle des droits de l'homme. C'est pourquoi cette entreprise mérite notre plus profond respect.

Nous devons assurer la mise en œuvre du programme complet pour la sécurité des dirigeantes et des défenseuses des droits de la personne en activant la Commission intersectorielle chargée de sa formulation. La relance du processus national de garanties est essentielle, d'autant plus que celui-ci mobilise une participation locale et nationale précieuse. La Commission nationale des garanties de sécurité et de la non-répétition doit être mise en avant et appuyée. La diversité des institutions et des organisations, conjuguée à l'expérience et aux compétences déjà réunies, offre l'occasion au Gouvernement de poursuivre l'élaboration de sa politique pour démanteler les structures qui ont succédé au paramilitarisme, qui sont un facteur de risque pour les figures de la société civile et pourraient avoir d'autres conséquences graves sur la sécurité dans le pays. La protestation sociale est un mécanisme légitime dans toutes les démocraties, et c'est pourquoi ce message doit rester clair dans la pensée sociale et ne pas être stigmatisé.

Le renforcement de la présence et de la capacité d'intervention de l'État au niveau territorial est un défi qu'on ne peut relever avec une présence militaire. Il suppose d'assurer la redistribution, de garantir les droits, d'œuvrer à la reconstruction sociale, d'apaiser les craintes et les traumatismes, d'assurer la prestation de services et de lutter contre les situations à risque pour que la vie prospère.

La promotion de la parité des sexes est un des processus qui progressent le moins vite. Néanmoins, les mesures prévues à cet effet pourraient accélérer les dividendes de la paix, non seulement pour les femmes dans leur diversité, mais également pour la société dans son ensemble. Investir dans les femmes permet de récolter les dividendes de la paix, comme en témoignent de nombreux exemples dans le monde.

N'oublions pas que quand nous parlons de paix au quotidien, pour les femmes et pour les hommes, cela signifie accepter la diversité et la différence, se réunir sur la place centrale, être bien traité par la police, avoir

accès à l'emploi et à la santé, une vache qui pâit sans être attachée, des femmes qui se déplacent seules sans craindre d'être violées, participer à la prise de décisions dans le pays sans se sentir mis en danger par ce que l'on croit ou ce que l'on pense, des garçons, des filles et des jeunes scolarisés, qui jouent sans craindre d'être recrutés, de perdre un être cher et qui participent activement à la construction de leur avenir. C'est avoir un avenir qui ne coûte pas la vie.

Enfin, je salue le travail qu'accomplit la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie. Elle joue un rôle clef en contribuant à garantir la mise en œuvre de l'Accord.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de tous, je tiens à remercier les intervenants afin qu'il ne soit pas nécessaire de le faire durant le tour de table. Les membres auront ainsi davantage de temps pour poser des questions. Les membres n'ont par ailleurs pas besoin de répéter ce qu'ont dit leurs homologues.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M^{me} Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je souhaite la bienvenue au Ministre colombien des relations extérieures puisque ce n'est pas interdit par la liste des sujets que vous nous autorisez à aborder, Monsieur le Président.

En ce qui concerne la présente séance d'information, je pense que c'est une excellente chose que M^{me} Salamanca soit présente aujourd'hui car elle nous a fourni un rappel important du rôle que jouent les organisations de femmes dans le processus de paix. Ce que nous a expliqué le Représentant spécial du Secrétaire général aujourd'hui montre que l'Accord de paix reste un exemple positif pour le reste du monde. L'engagement du Gouvernement est bienvenu, de même que les mesures mises en place pour réintégrer les ex-combattants, ainsi que pour promouvoir le développement rural et le remplacement des cultures. Le Gouvernement s'efforce clairement de bâtir un consensus national sur des questions très clivantes. Nous souhaitons mettre l'accent sur trois domaines auxquels nous estimons que le Gouvernement doit consacrer une attention urgente.

Le premier, c'est le système de justice transitionnelle. Nous convenons avec le Secrétaire général que les délibérations concernant la Juridiction spéciale pour la paix sont plus polarisées qu'auparavant. Nous espérons que la Juridiction spéciale recevra l'appui juridique et politique nécessaire pour poursuivre

ses progrès. Nous espérons également qu'elle pourra s'appuyer sur un fondement juridique plus solide afin de renforcer la confiance de la population dans le processus de paix et de développer le consensus national auquel le Président Duque Márquez est attaché à juste titre.

Deuxièmement, je fais écho aux préoccupations exprimées en ce qui concerne les défenseurs des droits de l'homme et les figures de la société civile, qui continuent d'être victimes de meurtre et de faire l'objet de menaces de la part des groupes armés criminels qui se disputent le territoire. C'est une question sur laquelle le Conseil s'est déjà penché. Les récentes réunions régionales de la Commission nationale des garanties de sécurité constituent une avancée, mais je pense qu'il faut adopter davantage de mesures concrètes pour améliorer la sécurité sur le terrain. Cela pourrait englober les vues du Représentant spécial du Secrétaire général concernant le renforcement de la présence de l'État dans les zones rurales.

Troisièmement, nous saluons les premiers succès des plans de développement axés sur le territoire et de l'initiative de remplacement des cultures. Je pense toutefois que, globalement, nous aimerions que le rythme de mise en œuvre du processus de paix soit plus élevé dans tout le pays. Comme le Secrétaire général l'a mentionné dans son rapport (S/2019/265), un certain retard a été pris. Je pense que chacun est conscient que la durabilité de la paix suppose de transformer la campagne colombienne et de répondre aux besoins des citoyens en leur offrant des moyens de subsistance viables et légaux. Il est cependant important que la communauté internationale appuie les efforts colombiens.

Enfin, je saisis cette occasion pour féliciter le Représentant spécial du Secrétaire général parce que les pistes de progrès identifiées dans le processus de paix colombien sont un élément très important de la manière dont nous envisageons ces séances régulières. Le Gouvernement britannique reconnaît les progrès accomplis par le Gouvernement, et il est pleinement déterminé à travailler à ses côtés pour construire une paix durable. Nous continuerons de l'appuyer. Le Ministre colombien des relations extérieures était ici il y a quelques semaines, et nous avons parlé des récentes objections soulevées par le Président (voir S/PV.8450). Je sais que la situation a évolué à cet égard, et je suis certaine que le Ministre des relations extérieures fournira une mise à jour au Conseil.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous sommes profondément reconnaissants des deux

exposés présentés ce matin par M. Ruiz Massieu et M^{me} Salamanca, qui, à notre avis, sont complémentaires. Nous saluons la présence du Ministre des relations extérieures de la République de Colombie, S. E. M. Carlos Holmes Trujillo García, et du Conseiller du Président pour la stabilisation et la consolidation, M. Emilio Archila.

Il y a trois jours, le 9 avril, les Colombiens ont commémoré la Journée de solidarité à la mémoire des victimes du conflit armé sur le thème « Pour les victimes, pour la paix ». Le Pérou s'associe à cet hommage qui privilégie la réconciliation. Nous soulignons une fois de plus l'exemple que le processus de paix colombien représente pour l'Amérique latine et la communauté internationale, tout en reconnaissant la complexité de la tâche et les nombreux problèmes que pose sa mise en œuvre. À cet égard, nous souhaitons mentionner trois éléments dont nous estimons qu'ils peuvent contribuer à renforcer la confiance et à consolider cette vision commune qui laisse entrevoir un avenir d'espoir et de conviction que la pérennisation de la paix est indissociable du développement durable.

Nous tenons tout d'abord à saluer l'engagement du Gouvernement colombien à mettre en œuvre l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable sur la base d'un consensus national, et réaffirmons notre reconnaissance au peuple colombien pour sa résilience et son attachement à la paix. À cet égard, nous soulignons qu'il importe de promouvoir et de renforcer le dialogue inclusif et coordonné entre le Gouvernement et toutes les parties impliquées dans la construction d'un avenir pacifique. Il est, en particulier, essentiel d'écouter la voix des femmes, des jeunes et des communautés autochtones. C'est pourquoi nous soutenons l'appui de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie et soulignons la très bonne coopération qu'elle a établie avec le Gouvernement. Nous nous félicitons en particulier des efforts déployés pour réactiver la Commission nationale des garanties de sécurité afin de traiter de manière concertée un élément fondamental de l'Accord de paix.

Deuxièmement, il convient d'assurer la mise en œuvre rapide de l'Accord de paix et de saluer les propos du Président Duque Márquez, qui a réaffirmé son attachement à la transition afin de sortir de la violence et de parvenir à une vie de coexistence pleine et entière, offrant des revenus et des possibilités. Nous soulignons l'importance de la relance de l'économie, raison pour laquelle nous nous félicitons de l'approbation des

16 programmes de développement axés sur les territoires, qui contribueront à promouvoir le développement des régions et des communautés locales. Nous saluons également l'affectation des ressources nécessaires à ces initiatives dans le cadre du Plan national de développement 2018-2022. À cet égard, nous voudrions également mettre en exergue le rôle vital que les zones territoriales de formation et de réintégration jouent pour plus de 3 500 anciens membres des Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP) et leurs familles, en particulier en vue du processus de transition après le 15 août.

Il nous semble également positif que la stratégie de transition aborde les questions de la terre, de la sécurité, de la prestation des services de base et de la productivité. Nous soulignons que l'avenir de ces zones doit être déterminée rapidement avec la pleine participation de toutes les parties concernées. Leur mise en œuvre implique également de traiter la question des garanties de sécurité pour les anciens membres des FARC-EP, les dirigeants sociaux et les communautés en général, ce qui nécessite une action coordonnée de la part de tous les acteurs sur le terrain, en particulier dans les zones rurales les plus vulnérables. La persistance regrettable des assassinats et violences à l'encontre des dirigeants sociaux et des défenseurs des droits de l'homme nécessite une pleine mise en œuvre du plan d'action pour la protection des figures de la société civile et des responsables locaux, des défenseurs des droits de la personne et des journalistes, qui doit être complété par le nouveau plan « La paix par le droit ». À cet égard, nous tenons également à souligner les programmes de substitution des cultures illicites établis dans le cadre de l'Accord de paix, qui non seulement encouragent leur éradication volontaire et pacifique, mais aussi promeuvent le développement rural durable. Notre propre expérience en matière de développement alternatif a démontré leur efficacité, et nous estimons qu'il est important que la nouvelle stratégie nationale de lutte contre la drogue, « La voie de l'avenir », continue de promouvoir ces mesures.

Troisièmement et enfin, nous tenons à réaffirmer l'esprit de l'Accord de paix et à reconnaître l'engagement de toutes les parties à le respecter dans son intégralité. À cet égard, la Juridiction spéciale pour la paix, que nous considérons comme un pilier fondamental de l'accord et de ses engagements, joue non seulement un rôle clef dans la promotion de l'accès à la justice, de la confiance et de la réconciliation nationale en Colombie, mais devrait

également, conformément aux processus institutionnels internes du pays, disposer d'une loi statutaire.

Pour terminer, le Pérou réaffirme son plein appui aux autorités et au peuple colombiens dans la mise en œuvre de l'Accord de paix et à l'équipe de la Mission de vérification pour le travail inestimable qu'elle effectue inlassablement dans le cadre de ce processus.

M. Cohen (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je souhaite la bienvenue au Conseil de sécurité au Ministre des relations extérieures de la République de Colombie, S. E. M. Carlos Holmes Trujillo García.

Depuis la signature en 2016 de l'accord de paix historique qu'est l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, la Colombie a franchi plusieurs étapes importantes et est devenue une source d'inspiration pour la paix, non seulement dans la région, mais partout dans le monde. La Mission de vérification des Nations Unies en Colombie a été essentielle à cette réussite, et nous nous félicitons de l'appui que le Gouvernement colombien continue d'apporter à l'Organisation des Nations Unies. La mise en œuvre de l'accord par la Colombie se trouve maintenant à un moment décisif, et le plus difficile reste en grande partie à faire.

Des organismes publics efficaces qui assurent la sécurité et fournissent des services publics dans les zones reculées sont essentielles pour la pérennisation de la paix. Nous appuyons les efforts déployés par le Gouvernement pour accroître sa présence dans les zones touchées par le conflit afin d'empêcher les groupes armés illégaux et les organisations criminelles de remplacer les Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP) et de créer de nouveaux foyers de violence. Nous exhortons également le Gouvernement à renforcer les institutions et les programmes visant à prévenir le recrutement d'enfants par les groupes armés.

Nous restons nous aussi profondément préoccupés par les attaques incessantes visant les dirigeants sociaux et les défenseurs des droits de l'homme, et encourageons le Gouvernement à redoubler d'efforts pour protéger ces membres vulnérables de la société et continuer de protéger, soutenir et autonomiser les Colombiens récemment déplacés. Aux fins de la réconciliation, il est également vital d'assurer une justice digne de ce nom pour les victimes et de faire en sorte que les auteurs des crimes commis pendant tant d'années de conflit armé répondent de leurs actes. Nous saluons les efforts visant à renforcer la responsabilité pour les crimes de guerre,

les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits. La Colombie doit veiller à ce que les responsables répondent de leurs actes, y compris, le cas échéant, en engageant des poursuites et en imposant des peines proportionnées aux crimes commis. Tous ceux qui ont commis des crimes, qu'il s'agisse des FARC-EP, des paramilitaires ou des agents de l'État, y compris l'armée colombienne, doivent être tenus responsables. Les États-Unis considèrent que le système de justice transitionnelle prévu dans l'accord, notamment la Juridiction spéciale pour la paix, est essentiel pour lutter efficacement contre les crimes de guerre et les violations des droits de l'homme en Colombie. Nous saluons les efforts déployés par le Gouvernement colombien pour faire en sorte que la loi portant création de la Juridiction spéciale pour la paix soit conforme à l'Accord de paix de 2016, à la Constitution de la Colombie, à ses institutions démocratiques et à ses obligations découlant du droit international. Nous réaffirmons qu'il importe de veiller à ce que la Colombie adopte dès que possible la loi statutaire de la Juridiction spéciale pour la paix afin de s'assurer que cette dernière dispose d'un cadre juridique solide lui permettant de fonctionner de manière efficace et indépendante.

Le partenariat entre la Colombie et les États-Unis n'a jamais été aussi fort. Les États-Unis continuent de collaborer avec le Gouvernement colombien pour démanteler les organisations criminelles et lutter contre le trafic de stupéfiants, notamment en réduisant de moitié la culture de coca et la production de cocaïne en Colombie d'ici à la fin de 2023. La Colombie a également démontré sa force en tant que leader régional en soutenant le Gouvernement intérimaire légitime du Venezuela, dirigé par Juan Guaidó, et en accueillant plus de 1,5 million de Vénézuéliens qui ont fui la crise artificiellement créée dans leur pays. Plus de 700 000 de ces Vénézuéliens ont obtenu un permis de séjour temporaire, ce qui facilite leur accès aux services sociaux et leur donne le droit de travailler. Nous sommes reconnaissants de ces efforts.

Le peuple colombien sait mieux que la plupart d'entre nous que la paix est précieuse, mais fragile. Les États-Unis appuient fermement le peuple colombien dans ses efforts pour bâtir un avenir solide et prospère.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous félicitons de la participation en personne de M. Carlos Holmes Trujillo García, Ministre des relations extérieures de la République de Colombie, à la séance d'aujourd'hui. Nous estimons que sa présence

est extrêmement importante, étant donné l'évaluation du Secrétaire général selon laquelle que le processus de paix en Colombie se trouve à un stade décisif.

Au risque de susciter votre colère, Monsieur le Président, je voudrais néanmoins remercier M^{me} Rosa Salamanca et M. Carlos Ruiz Massieu, Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, pour la présentation du rapport du Secrétaire général (S/2019/265) ainsi que pour la description détaillée des activités de la Mission et de l'évolution de la situation du pays au cours des trois derniers mois.

La Russie a toujours été une amie de la Colombie et des Colombiens. En tant que membre permanent du Conseil de sécurité, nous avons apporté un appui sans faille au processus de paix colombien et avons l'intention de continuer à le faire. Nous jugeons très encourageant que les premiers pas de la Colombie vers une paix durable soient déjà devenus une source d'inspiration pour de nombreuses autres régions troublées. Cependant, lorsque nous disons que sommes un ami de la Colombie, nous considérons qu'un ami n'est pas quelqu'un qui ne dit que ce qui est agréable à entendre. Voilà pourquoi nous allons être honnêtes et dire ce qui doit être dit, à savoir que nous sommes préoccupés par la situation entourant le processus de paix colombien. Nous partageons pleinement l'avis exprimé par le Secrétaire général dans son rapport, à savoir que le pays se trouve à un moment décisif.

Beaucoup a été fait au cours des deux années et demie qui se sont écoulées depuis la signature de l'accord historique qu'est l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable pour consolider la paix dans le pays. Il importe à présent de ne pas faire marche arrière et de ne pas permettre un recul du processus de réconciliation nationale du pays, ce qui est difficile, mais c'est la seule voie à suivre. À cet égard, nous avons été extrêmement alarmés par les évaluations inquiétantes contenues dans le rapport du Secrétaire général et par celles faites par d'autres parties prenantes internationales au sujet de la décision de Bogota de renvoyer pour modification le projet de loi statutaire portant création de la Juridiction spéciale pour la paix. Nous savons que cette décision a poussé plus de 150 organisations publiques à lancer un appel à la grève nationale. Nous partageons cette préoccupation et appuyons l'appel lancé par le Secrétaire général pour que la loi statutaire de la Juridiction spéciale pour la paix soit adoptée dès que possible.

Nous apprécions sans conteste les explications de M. Trujillo García, qui est venu en personne à New York pour rencontrer les membres du Conseil et qui nous a informés en détail des motifs sous-tendant les changements proposés. Nous le respectons et nous n'avons certainement pas l'intention de nous ingérer dans les procédures internes de la Colombie. Dans le même temps, en demandant au Conseil de sécurité de les accompagner, les Colombiens nous ont confié une grande part de responsabilité pour la réussite du processus de paix. Il nous incombe collectivement d'être à la hauteur de cette confiance. C'est pourquoi le Conseil de sécurité et le Secrétaire général ont décidé de mettre leur autorité au service du texte spécifique et de toutes les dispositions principales de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, notamment en ce qui concerne la Juridiction spéciale pour la paix. Maintenant, il importe au plus haut point que les accords qui ont été conclus soient respectés, sans aucune modification. Je n'entrerai pas dans le détail des évaluations critiques contenues dans le rapport – il y en a beaucoup. Par exemple, l'un des éléments essentiels du processus de paix – une réforme agraire globale – ne s'est pas encore concrétisé. Il y a un enchevêtrement complexe de problèmes pour ce qui est d'assurer la sécurité dans les territoires où le Gouvernement central n'est pas adéquatement représenté.

Le programme de remplacement des cultures illicites est également retardé. Malheureusement, nous n'avons vu aucun signe d'optimisme dans le rapport en ce qui concerne le dialogue entre le Gouvernement et les groupes armés. Bien évidemment, nous condamnons l'attentat du 17 janvier, mais en même temps, nous sommes convaincus qu'on ne peut parvenir à un règlement durable que par un dialogue direct avec ceux qui sont prêts à discuter et à négocier. Nous constatons des progrès insuffisants en matière de réintégration juridique, socio-économique et politique des ex-combattants. La question de leur sécurité et de leur emploi demeure urgente. Tout cela entraîne une augmentation du nombre de dissidents. Le programme de déminage humanitaire stagne et des informations font état de nouvelles mines qui ont été posées dans des zones qui avaient été déjà déminées.

Il y a d'autres évaluations alarmantes qui, pour une raison ou une autre, n'ont pas été incluses dans le rapport du Secrétaire général ou n'y sont pas suffisamment décrites. Nous assistons à l'apparition de poches de mécontentement au sein de la population en raison des retards dans la mise en œuvre des principales

dispositions de l'Accord de paix. Par exemple, dans le sud-ouest du pays, la population autochtone a bloqué pendant près d'un mois l'une des principales artères du pays, l'Autoroute panaméricaine. Cette situation est exploitée par des groupes armés illégaux qui usent de la terreur contre la population indienne, exacerbant ainsi le mécontentement populaire. Les problèmes des déplacés est toujours grave. En effet, après un demi-siècle de conflit, il y a plus de 7 millions de déplacés, soit une personne sur six dans le pays. Malheureusement, ce chiffre continue d'augmenter. Nous sommes conscients que la Colombie subit des pressions supplémentaires en raison de l'afflux de réfugiés en provenance du Venezuela et nous estimons que la communauté internationale doit aider Bogotá à faire face à cette situation. Toutefois, ce qui se passe au Venezuela ne doit pas être un facteur qui entrave la mise en œuvre de l'Accord de paix.

Nous prenons également note de l'analyse de la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, à savoir que les difficultés en matière de droits de l'homme dans le pays sont aussi directement liées aux revers enregistrés dans la mise en œuvre de l'Accord de paix final. Par ailleurs, nous ne pouvons pas faire abstraction des évaluations du Comité international de la Croix-Rouge selon lesquelles la situation actuelle dans le pays est encore plus difficile qu'elle ne l'était lorsque l'Accord de paix de La Havane a été signé. En Colombie, il y a moins cinq conflits internes qui sont en cours, qui s'intensifient même. Quatre grands groupes antigouvernementaux sont impliqués dans ces conflits, qui, selon le Ministère colombien de la défense, comptent quelque 10 000 combattants. Il convient de noter que selon les rapports du Secrétaire général, le nombre d'ex-combattants qui avaient repris les armes à la fin de 2018 s'élevait à près de 2 000, dont cinq haut gradés et un grand nombre de commandants des opérations.

Face à cette situation extrêmement délicate, il importe de rétablir la confiance dans le processus de paix parmi ceux qui se sont acquittés de bonne foi de leurs obligations à cet égard. En tant qu'amis de la Colombie, nous devons dire sans ambages que la communauté internationale, l'ONU et le Conseil de sécurité attendent du Gouvernement colombien actuel qu'il respecte strictement les engagements qu'il a pris en vertu de l'Accord final. Bien entendu, nous prenons note avec satisfaction de l'évaluation du Secrétaire général concernant l'engagement des dirigeants du pays en faveur du processus de paix, mais il faut faire davantage. Il importe de consolider les progrès accomplis et d'y faire fond, en consultant les signataires de l'Accord à

chaque étape. Sinon, il sera difficile de mettre un terme aux conflits armés internes.

Pour terminer, je voudrais rappeler que le Conseil de sécurité a souligné à maintes reprises que la Colombie était l'exemple parfait de la manière dont l'appui international peut et doit être fourni – en étroite coopération avec un gouvernement hôte qui joue un rôle de premier plan et avec une attitude responsable de la part de l'ensemble de la société. C'est l'appropriation nationale des Colombiens et leur volonté de trouver des solutions politiquement viables qui a rendu la paix possible dans le pays. Nous espérons que la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, que nous appuyons, continuera de contribuer à la mise en œuvre de l'Accord final et de jouer un rôle important pour faciliter la réintégration des anciens membres des Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire dans la vie civile et les activités politiques.

M. Pecsteen de Buytswerve (Belgique) : Je souhaiterais tout d'abord saluer la présence du Ministre des relations extérieures de la République de Colombie, S. E. M. Trujillo García, parmi nous. Je voudrais souligner quatre points.

Premièrement, la Belgique se félicite de l'engagement renouvelé par le Gouvernement colombien en faveur du processus de paix. Ce processus constitue en effet une occasion unique de rompre le cycle de la violence, de rencontrer les droits des victimes et de mettre en œuvre une dynamique de transformation. De nombreux indicateurs témoignent de progrès conséquents et le pays peut être légitimement fier de ses réalisations. La finalisation des plans de développement territorial est une étape importante. Le processus de paix mis en place en Colombie constitue, sans exagération, une véritable source d'inspiration pour le monde entier. Dans ce contexte, il est préoccupant de constater, ces derniers mois, un accroissement de la polarisation et des tensions. Certaines mesures pourraient atténuer ces tensions. Je pense en particulier à l'accélération du processus de réintégration socio-économique, la promotion d'un meilleur accès à la terre et des éclaircissements sur l'avenir des zones de concentration, avec la pleine participation des Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP) aux fora propres créés dans le cadre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable.

Deuxièmement, la Belgique souhaiterait attirer l'attention sur le rôle des femmes. Les aspects de

genre qui se trouvent dans l'Accord de paix figurent parmi les meilleures pratiques mondiales. La Belgique appelle à la mise en œuvre des actions de la stratégie nationale de réintégration liées au genre et à la mise en place rapide de la commission intersectorielle pour la sécurité des femmes dirigeantes et défenseuses des droits humains. Une attention particulière doit aussi être portée à la protection des droits de l'enfant et à la lutte contre les violations dont ils ont fait l'objet, telles que le recrutement d'enfants et leur utilisation par des groupes armés non étatiques.

Mon troisième point concerne la violence persistante envers les défenseurs des droits humains et les dirigeants sociaux en dehors des périmètres de sécurité. Nous encourageons vivement les autorités colombiennes à affirmer la présence de l'État sur l'ensemble de son territoire, y compris par le biais de programmes sociaux. Ces mesures contribueront également à faire face à la problématique de la violence envers d'anciens combattants des FARC-EP. Les informations faisant état d'une augmentation des déplacements forcés sont en outre très préoccupantes. Nous faisons donc écho à l'appel lancé par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, dans son dernier rapport, concernant le respect des droits humains et du droit international humanitaire par toutes les parties.

Mon quatrième point concerne la justice transitionnelle, pierre angulaire de l'Accord de paix. Pour que celle-ci soit mise en œuvre de manière optimale, la Juridiction spéciale pour la paix doit pouvoir fonctionner en toute autonomie et indépendance. La Belgique fait donc écho à l'appel du Secrétaire général. Nous exhortons toutes les parties concernées à prendre des mesures en vue de l'adoption rapide de la loi statutaire de cette Juridiction, conformément à l'Accord de paix. Ceci est important non seulement pour l'autorité légale et la crédibilité de la Juridiction, mais également pour assurer la sécurité juridique des membres des FARC-EP et des officiers militaires qui se sont déjà présentés ou qui envisageraient de faire appel aux services de la Juridiction.

Enfin, la Belgique s'inquiète de la situation au Venezuela et comprend que cette crise a des conséquences graves en Colombie. Nous saluons la solidarité dont les Colombiens font preuve à l'égard des nombreux réfugiés et migrants en provenance du Venezuela.

En conclusion, 2019 est une année cruciale pour la consolidation de la paix en Colombie. Nous sommes fermement convaincus que la mise en œuvre intégrale

de l'Accord de paix permettra à la société colombienne de réaliser ses objectifs de manière inclusive et durable.

M^{me} Wronecka (Pologne) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial, M. Carlos Ruiz Massieu, et M^{me} Rosa Emilia Salamanca de leurs précieuses contributions aux discussions de ce jour. Je tiens également à souhaiter une chaleureuse bienvenue au Ministre Carlos Holmes Trujillo et à le remercier de sa présence au Conseil de sécurité.

La signature, par la Colombie et les Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP) en 2016, de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable a marqué le début d'une période de transformation couronnée de succès. Il est difficile de trouver un exemple plus brillant de réussite dans les situations à l'ordre du jour du Conseil. Toutefois, à notre avis, d'autres mesures sont nécessaires pour maintenir une paix durable. Certes, de nombreux aspects positifs restent indéniables et semblent irréversibles, comme la baisse sans précédent des niveaux de violence et la réussite des élections auxquelles a participé le parti politique de la Force alternative révolutionnaire du peuple (FARC), mais certains défis subsistent néanmoins. Nous reconnaissons que le Président Duque Márquez a le droit d'honorer les engagements qu'il a pris envers les pans de la société qui ne sont pas satisfaits de l'Accord de paix mais, ce faisant, il doit veiller à ce que les mesures prises ne jettent pas d'ombre sur les fondements de ce fragile processus politique.

La Pologne considère que le système de justice transitionnelle de la Colombie, notamment la Juridiction spéciale pour la paix, est une pierre angulaire du processus de paix et un modèle qui pourrait s'appliquer dans d'autres parties du monde. Nous regrettons que, deux ans après la signature de l'Accord final, la Juridiction spéciale pour la paix ne dispose toujours pas d'une loi statutaire. Nous exhortons le Gouvernement, le Parlement et toutes les entités compétentes à prendre des mesures rapides pour réunir le consensus et adopter ladite loi statutaire dans les plus brefs délais, conformément à l'Accord de paix et aux obligations internationales de la Colombie. La Juridiction spéciale pour la paix doit se voir attribuer tous les outils politiques et pratiques dont elle a besoin pour fonctionner efficacement dans des conditions d'indépendance et d'autonomie.

Cela nous amène à souligner la nécessité d'une pleine réintégration politique, juridique et socioéconomique des anciens membres des FARC-EP

pour instaurer confiance dans le processus de paix. Malgré les efforts du Gouvernement, il faut encore renforcer les garanties de protection des défenseurs des droits de l'homme et des figures de la société civile. La Commission nationale des garanties de sécurité a un rôle clair à jouer pour préserver l'orientation de ses plans d'action.

La propriété foncière demeure un élément crucial pour la poursuite du processus de réintégration. Malheureusement, malgré les mesures prises pour acheter des parcelles dans certaines régions, aucun terrain n'a été accordé aux anciens membres des FARC-EP.

Nous attendons avec intérêt la tenue d'élections locales pacifiques en novembre, et prenons acte du travail qui doit être accompli pour veiller à ce que le processus ne soit pas perturbé. Les élections organisées l'an dernier ont été les plus pacifiques de l'histoire moderne du pays. Nous sommes donc convaincus qu'elles seront un exemple pour les autorités compétentes.

En soulignant la précarité des conditions de sécurité dans la région, due à la crise provoquée par l'homme au Venezuela et à la crise migratoire qu'elle a déclenchée, nous tenons une fois de plus à remercier les autorités et la société colombiennes d'avoir si généreusement ouvert leurs frontières et leurs portes, et ce, malgré leurs propres difficultés. Il n'y a pas de solution claire à cette impasse, mais la Colombie, avec d'autres acteurs régionaux, joue un rôle très positif et constructif.

Pour terminer, la Pologne appuie la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie et l'équipe de pays des Nations Unies. Nous sommes impatients de continuer à travailler aux côtés d'une équipe aussi dévouée.

M. Delattre (France) : Je voudrais commencer par remercier vivement le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Carlos Ruiz Massieu, pour son intervention mais aussi pour le remarquable travail que lui-même et ses équipes font au service de la Colombie. Je tiens également à remercier la Directrice exécutive de Corporación de Investigación y Acción Social y Económica (CIASE), M^{me} Rosa Emilia Salamanca, pour son engagement et celui, également, de son organisation. Qu'il me soit permis enfin de saluer chaleureusement la présence parmi nous du Ministre colombien des relations extérieures, S. E. M. Carlos Holmes Trujillo, présence qui est particulièrement importante et appréciée.

La Colombie se situe à un moment charnière de son histoire. Deux ans après le désarmement et le début de la réintégration politique des Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée Populaire (FARC-EP), dans le cadre d'un processus de paix historique pour le pays mais aussi pour le continent et pour les Nations Unies, il est essentiel de réussir le processus de réincorporation dans son intégralité.

Le Président colombien a réitéré publiquement, à plusieurs reprises, son engagement à mettre en œuvre l'Accord de paix. C'est naturellement un point absolument essentiel. Nous saluons cet engagement, ainsi que la volonté politique et l'ambition de bâtir un large consensus, réunissant toutes les tendances politiques, y compris les acteurs politiques sceptiques à l'égard de l'Accord de paix en 2016. Le succès – osons le dire, le modèle – colombien est également une source d'attentes de la communauté internationale, qui est résolument aux côtés de la Colombie sur ce chemin. Qu'il me soit permis de mentionner notamment trois aspects qui appellent notre attention commune.

Premièrement, il est essentiel que la justice transitionnelle, qui est au cœur du processus de paix colombien, soit préservée. À ce titre, une adoption rapide de la loi statutaire sur la Juridiction spéciale pour la paix aidera cette institution à asseoir son autorité. Nous appelons d'ores et déjà tous les acteurs politiques à respecter les décisions prises par cette juridiction. Comme l'a indiqué le Représentant spécial, un travail considérable a déjà été réalisé, avec le traitement en cours de plusieurs affaires susceptibles de concerner plus de 800 000 victimes. Prises entre le ressentiment d'une partie de la population et le sentiment d'insécurité juridique et physique des anciens combattants, les autorités colombiennes ont la difficile tâche de maintenir et de renforcer le lien de confiance qui unit tous les acteurs du processus de paix. Le succès du modèle colombien en dépend. Je citerai, parmi les sujets d'attention, la question des réformes constitutionnelles : il est essentiel de réitérer leur caractère non rétroactif.

La réincorporation économique et sociale est l'autre clef d'un processus de paix réussi et durable. Des progrès ont été accomplis, sous la direction du Conseil national de réintégration, afin d'approuver un plus grand nombre de projets collectifs et individuels. L'enjeu est désormais d'accélérer la mise en œuvre globale du processus de réincorporation et de traiter la question de l'accès à la terre. Le plan du bureau du Conseiller du Président pour la stabilisation et la consolidation,

M. Archila, mérite à ce titre d'être salué. Des clarifications sont également attendues sur l'avenir des secteurs territoriaux de formation et de réintégration, qui doit être décidé en lien avec les anciens membres des FARC-EP. Comme je le signalais précédemment, le lien de confiance, qui est renforcé par une telle concertation, doit être l'objet de toutes les attentions.

Nous encourageons également le Gouvernement colombien à pleinement intégrer la dimension de l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que le rôle de la jeunesse, dans le processus de réincorporation. Le processus de paix gagnera en légitimité s'il est représentatif de la diversité et de la vitalité de la société civile colombienne, que M^{me} Salamanca incarne parfaitement. Les projets menés par la Mission de vérification en vue de mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité y contribuent également.

Enfin, et ce sera mon dernier point, la situation sécuritaire fragile dans les anciennes zones de conflit doit être une priorité naturelle. Malgré les mesures annoncées par les autorités colombiennes ces deux dernières années, les défenseurs des droits de l'homme, en particulier les femmes, ainsi que les anciens combattants, restent les cibles privilégiées des groupes criminels. Dans le cadre des efforts en cours des autorités colombiennes, un déploiement accéléré des services de base de l'État apparaît essentiel pour stabiliser les zones en question. À l'approche des élections départementales et municipales d'octobre prochain, les mesures nécessaires doivent être prises pour garantir le déroulement de cet exercice démocratique dans les meilleures conditions.

Je voudrais dire au Ministre colombien que son pays emprunte un chemin inédit pour parvenir à la paix et à la réconciliation nationale, qui est aussi un chapitre historique de son histoire. Ce courage et cette ambition exprimés tous les jours par les Colombiens sont une source de fierté pour la Colombie et une source d'inspiration pour le monde entier. Dans ce cadre, nous formons le vœu que les défis qui restent à surmonter, j'en ai cité trois, soient présentés dans un avenir proche comme les grandes réussites du Gouvernement colombien. Quelles que soient les difficultés rencontrées sur ce chemin exigeant, la Colombie sait qu'elle pourra toujours compter sur le soutien fraternel de la France.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : Nous saluons la présence du Ministre colombien des relations extérieures, S. E. M. Trujillo García, à la présente séance.

Aujourd'hui, la situation en Colombie est, dans l'ensemble, stable. Le processus de paix a déjà porté précocement ses fruits. Des progrès ont été enregistrés en matière de substitution des cultures et de développement rural. Dans le même temps, la mise en œuvre intégrale de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable continue d'être problématique, ce qui requiert des parties colombiennes et de la communauté internationale qu'elles poursuivent inlassablement les efforts en cours.

La Colombie a subi une longue guerre civile. La mise en œuvre globale de l'Accord de paix touche à de nombreuses questions, notamment politiques, de sécurité, de développement et d'intégration sociale. Il s'agit donc d'un projet à l'échelle du système. La Chine espère que toutes les parties en Colombie accorderont la priorité au processus de paix, élargiront encore davantage le consensus, continueront de promouvoir la pleine mise en œuvre de l'Accord de paix, renforceront le dialogue politique inclusif, et accéléreront la reconstruction socioéconomique pour, à terme, réaliser la paix et le développement.

Nous avons pris note des vues divergentes exprimées dernièrement par certaines parties colombiennes concernant la loi statutaire du mécanisme connu sous le nom de Juridiction spéciale pour la paix. Nous espérons que les parties concernées intensifieront le dialogue et la consultation pour faciliter le règlement de cette question.

La Chine félicite le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ruiz Massieu, et la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, pour leur travail. Nous espérons que la Mission continuera de s'acquitter de ses tâches conformément à son mandat, d'aider les parties colombiennes à renforcer la communication et à instaurer la confiance mutuelle, et de les encourager à créer des synergies afin de faire avancer conjointement le processus de paix.

À l'instar d'autres membres du Conseil de sécurité, la Chine est disposée à contribuer à l'avancement du processus de paix en Colombie et à y instaurer rapidement une paix, une stabilité et un développement intégraux.

M. Djani (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais moi aussi souhaiter la bienvenue au Ministre colombien des relations extérieures, S. E. M. Carlos

Holmes Trujillo García. Sa présence est, comme toujours et une fois encore, une démonstration du partenariat de la Colombie avec l'ONU en appui à une paix durable.

L'Indonésie se félicite de la détermination continue de la Colombie, comme clairement énoncée par le Président Duque Márquez, à mettre en œuvre l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. Comme cela a été dit à maintes reprises dans cette salle, l'Accord offre la possibilité d'instaurer une paix durable en Colombie. En effet, cet accord est aussi un exemple positif pour le reste du monde, en cela qu'il montre que le dialogue et la diplomatie peuvent mettre fin aux conflits. Cela étant, je voudrais soulever trois points : la Juridiction spéciale pour la paix, la réintégration, et l'aide internationale.

Premièrement, la Juridiction spéciale pour la paix – et son objectif – est l'un des éléments clefs de l'Accord de paix. Il importe que la Juridiction spéciale pour la paix bénéficie du plein appui de toutes les parties impliquées et de leur entière coopération. Son indépendance et son autonomie, ainsi que les jugements qu'elle rendra, doivent également être pleinement respectés. Nous continuons d'appuyer le travail de la Juridiction spéciale pour la paix, qui joue un rôle crucial dans la promotion de l'accès à la justice et de la réconciliation nationale. Nous espérons que la loi statutaire de la Juridiction sera adoptée rapidement et qu'une décision concernant cet exercice démocratique entre l'Exécutif et le Parlement sera prise sous peu afin de garantir que ce fondement juridique soit mis en place dès que possible en vue de protéger les droits des victimes et d'offrir des garanties de sécurité juridique à toutes les parties concernées.

Deuxièmement, la réintégration est essentielle pour la bonne mise en œuvre de l'Accord de paix, et nous soulignons la nécessité de faire des progrès à tous les niveaux. Il est essentiel que nous montrions aux ex-combattants qui ont déposé les armes qu'il est dans leur intérêt d'être du bon côté de l'histoire. L'accès à des sources de revenus licites et à la terre est au cœur d'une réintégration efficace. À cet égard, comme l'a souligné le Secrétaire général dans son rapport (S/2019/265), l'Indonésie se félicite que quelque 94 % des familles concernées aient bénéficié des aides financières versées dans le cadre du programme de substitution des cultures illicites.

Compte tenu de notre expérience passée, nous pensons également que la réintégration est un long processus qui exige de la patience, mais qui doit être

mené aussi rapidement que possible, apportant réconfort, certitude et espoir en l'avenir. La réintégration ne doit pas se concentrer que sur les ex-combattants, mais aussi sur les communautés d'accueil, ce qui n'est pas seulement l'affaire du Gouvernement central, mais aussi des autorités provinciales et locales, des dirigeants locaux, de la société civile, et d'autres.

Nous nous félicitons des nombreux projets dont a parlé le Représentant spécial, qui visent à accélérer le processus de réintégration. Nous nous félicitons également que ces projets de réintégration incluent aussi les femmes, comme M^{me} Salamanca l'a indiqué. Nous pensons que les femmes jouent un rôle moteur dans la réalisation de la réconciliation. C'est là un fait important. Selon notre expérience, le processus de guérison implique non seulement un sentiment de sécurité et de sûreté, mais aussi des garanties concrètes concernant les moyens de subsistance et la conviction qu'il existe un avenir meilleur. Toutefois, chaque pays et chaque société ont des caractéristiques spécifiques et des traditions propres, et nous escomptons que le Gouvernement colombien sait ce qui convient le mieux son peuple.

Troisièmement, nous voudrions insister sur l'appui de la communauté internationale. Après un demi-siècle de conflit, guérir les blessures de la guerre ne sera pas facile. C'est pourquoi l'appui d'une communauté internationale unie et du Conseil de sécurité est un facteur important. Nous sommes d'avis que Les organisations internationales, notamment les institutions financières et le secteur privé, doivent soutenir les efforts que déploient les Colombiens pour consolider la paix. C'est là aussi un facteur important.

Enfin, la Colombie a beaucoup avancé sur la voie de la paix. Il est essentiel qu'elle maintienne maintenant le cap, et que toutes les parties continuent de jouer convenablement leur rôle. L'unité du Conseil de sécurité est d'une importance vitale. Nous devons garantir collectivement que cette occasion historique ouvrira la voie à une paix durable en Colombie.

Et je dois dire, Monsieur le Président, qu'aujourd'hui n'est pas un jour triste.

M. Ipo (Côte d'Ivoire) : Ma délégation salue S. E. M. Trujillo García, Ministre colombien des relations extérieures, dont la présence à cette séance témoigne de l'engagement des autorités colombiennes en faveur du processus de paix. Nous félicitons le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ruiz Massieu, et

M^{me} Emilia Salamanca, représentante de la société civile colombienne, pour la qualité de leurs exposés.

Mon pays prend note avec satisfaction des résultats encourageants enregistrés dans la mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, signé le 24 novembre 2016. Cependant, cette dynamique positive ne doit pas occulter les défis restant à relever, tels que mentionnés dans le rapport du Secrétaire général (S/2019/265), concernant les questions sécuritaires, la réintégration socio-économique et la justice transitionnelle.

Concernant les questions sécuritaires, ma délégation reste préoccupée par la recrudescence des assassinats de dirigeants sociaux, de membres des Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP) et de défenseurs des droits de l'homme. Ces assassinats et les autres formes de violences sociopolitiques compromettent gravement l'issue du processus de paix, porteur d'espoir pour des millions de Colombiens. Aussi, la Côte d'Ivoire exhorte les autorités colombiennes à redoubler d'efforts afin de réduire davantage le niveau de violence, et d'assurer une meilleure protection des leaders et des membres des FARC-EP dans les zones affectées par l'insécurité. En outre, dans la perspective des élections régionales et locales, ma délégation salue la réactivation de la Commission nationale des garanties de sécurité, en vue d'élaborer un plan global de mesures destiné à protéger tous les candidats.

S'agissant de la réintégration socio-économique, ma délégation se félicite des mesures prises par le Gouvernement colombien pour permettre aux ex-combattants d'accéder à la propriété foncière, élément essentiel du processus de réintégration économique. De même, il est nécessaire d'accélérer le processus d'approbation de projets d'activités génératrices de revenus et d'allouer des fonds à ceux déjà approuvés. À cet égard, la Côte d'Ivoire appelle les bailleurs de fonds et les partenaires bilatéraux à accompagner le Gouvernement colombien dans le financement de ce programme, dont la réussite impactera positivement le processus de paix. Elle exhorte également les autorités colombiennes à prendre les mesures idoines pour assurer la réintégration sociale des ex-combattants regroupés dans les centres de formation et de réinsertion, qui sont appelés à être démantelés au plus tard le 15 août 2019.

En ce qui concerne la justice transitionnelle, ma délégation appuie les recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général sur les mesures urgentes

à prendre par toutes les parties concernées, pour la mise en place rapide de la loi statutaire de la Juridiction spéciale pour la paix, ainsi que l'allocation de moyens adéquats à la Juridiction spéciale afin de garantir son efficacité et son autonomie.

Pour conclure, la Côte d'Ivoire salue l'engagement et le dévouement des équipes de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, ainsi que des différentes agences onusiennes, qui œuvrent sans relâche à la consolidation de la paix en Colombie. Elle réaffirme son plein soutien au processus de réconciliation en cours, et appelle toutes les parties colombiennes à œuvrer de concert pour surmonter tous les obstacles et renforcer la confiance entre elles.

M. Ndong Mba (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Nous souhaitons la bienvenue parmi nous au Ministre des relations extérieures de la République de Colombie, S. E. M. Carlos Holmes Trujillo García, et lui souhaitons un agréable séjour à New York.

La République de Guinée équatoriale continue d'exprimer son appui indéfectible et sans réserve à la mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, signé le 24 novembre 2016, ainsi qu'à l'action de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, qui vise à assurer la réintégration des membres des Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP) dans la vie civile, mais aussi à garantir leur sécurité et celle des populations locales. La République de Guinée équatoriale encourage le Gouvernement colombien à mettre en œuvre sur le terrain son plan intitulé « La paix par le droit », car cela est essentiel dans le processus de réintégration des ex-combattants des FARC-EP.

La réinsertion sociale est un pilier central du processus de paix. Les ex-combattants qui se sentent exclus de la société et sans perspectives économiques et sociales pourraient reprendre les armes, et tous les efforts menés au fil des années pour parvenir à la paix en Colombie risqueraient dangereusement d'être annihilés. À cet égard, les plans d'action sont importants et très positifs, mais ils n'auront d'effet que s'ils sont mis en œuvre sur le terrain. Par conséquent, l'absence de résultats tangibles pourrait entraîner la recrudescence des tensions au sein de la société colombienne.

Compte tenu de tous les acteurs et éléments qui composent le processus de paix, la République de Guinée équatoriale considère qu'il est normal que de

nombreux défis restent à relever pour parvenir à une paix effective sur l'ensemble du territoire colombien. C'est pourquoi elle appelle la communauté internationale à continuer d'appuyer le Gouvernement et le peuple, et à coopérer étroitement avec eux pour promouvoir la paix, la stabilité et la sécurité en Colombie.

Dans ce contexte, nous félicitons le Président Iván Duque Márquez pour ses efforts sincères visant à assurer la mise en œuvre de l'Accord final. Ainsi, dans son dernier exposé, le 23 janvier (voir S/PV.8450), le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, M. Ruiz Massieu, a salué les progrès accomplis, notamment le plan intitulé « La paix par le droit » élaboré par le Gouvernement colombien. C'est pourquoi la République de Guinée équatoriale offre son plein appui au Président Duque, et l'encourage à réaffirmer son engagement à poursuivre le processus de paix dans le cadre d'un programme gouvernemental plus vaste axé sur l'équité, la légalité et l'esprit d'entreprise.

L'aspect juridique fait partie intégrante du processus de réconciliation et de stabilisation du pays. Pour cette raison, il est fondamental que la Juridiction spéciale pour la paix commence à fonctionner sur la base d'une loi statutaire convenue, car l'incapacité de certaines composantes du processus de paix de fonctionner correctement pourrait mettre à mal l'ensemble du processus. Les agissements de l'Armée de libération nationale constituent un obstacle majeur au processus, et nous appelons le Gouvernement et l'Armée de libération nationale à reprendre les négociations et à convenir sans tarder d'un nouveau cessez-le-feu. L'Armée de libération nationale doit s'abstenir de commettre tout acte de violence contre la population et prendre des mesures pour montrer son attachement à une solution pacifique, à commencer par la libération des otages qu'elle détient.

Pour conclure, nous voudrions exprimer notre reconnaissance à la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie pour le noble travail d'appui qu'elle accomplit en vue de garantir la réinsertion des jeunes, et nous la félicitons pour cela.

M. Matjila (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Conformément à vos instructions, Monsieur le Président, je ne remercie pas les auteurs d'exposés, mais je m'associe à mes collègues pour souhaiter la bienvenue au Conseil au Ministre des relations extérieures de la République de Colombie.

L'exposé et les détails donnés par le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, M. Carlos Ruiz Massieu, ont rappelé à certains d'entre nous le passé difficile de l'Afrique du Sud et les processus très similaires engagés en Colombie. C'est pourquoi nous nous engageons solennellement à fournir un appui sans réserve à Carlos et à son équipe dans l'exécution du mandat que le Conseil leur a confié, qui consiste à contribuer modestement au processus de paix en Colombie.

Après des décennies de conflit et de méfiance, la consolidation de la paix n'est pas une tâche aisée. Nous tenons à saluer les efforts déployés par le Gouvernement colombien pour s'occuper des questions telles que la sécurité sociale, les services de base et l'aménagement du territoire et des zones rurales, ainsi que les perspectives économiques et la protection juridique, en particulier concernant les ex-combattants et les membres des Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP).

En outre, les visites et la mobilisation des hauts responsables du Gouvernement colombien, notamment le Président Iván Duque Márquez, dans les secteurs territoriaux de formation et de réintégration constituent une avancée positive. Nous tenons également à saluer les efforts déployés par les ex-combattants pour contribuer au processus de paix. Les initiatives qui améliorent leurs compétences et offrent des perspectives aux communautés dans lesquelles ils vivent sont des avancées positives vers leur réintégration dans la société colombienne et leur participation à l'économie. Toutefois, de nombreux défis restent à relever.

L'Afrique du Sud appuie sans réserve l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, qui a été conclu entre le Gouvernement colombien et les FARC-EP en 2016. Nous saluons les progrès accomplis dans sa mise en œuvre, notamment en ce qui concerne les processus de démobilisation et de réintégration des anciens membres des FARC-EP. Nous appelons à la pleine mise en œuvre de l'Accord de paix et de la loi statutaire de la Juridiction spéciale pour la paix, conformément aux dispositions de l'Accord.

Nous convenons avec le Secrétaire général que le processus de paix en Colombie est à un tournant décisif et que la mise en œuvre de l'Accord reste au cœur de la situation en Colombie. Nous prenons note de la décision du Président Duque d'entreprendre un processus d'examen de la Juridiction spéciale pour la paix, qui, selon

lui, pourrait offrir la possibilité de forger un consensus national autour du système de justice transitionnelle en Colombie. Nous sommes certains que ce processus n'intensifiera pas les tensions dans le pays. Il importe de redoubler d'efforts pour désamorcer les tensions, s'occuper des processus de réintégration et apaiser les préoccupations des ex-combattants, notamment en ce qui concerne les garanties juridiques et de sécurité. La Juridiction spéciale pour la paix est un élément essentiel de l'Accord et tout nouveau retard dans sa mise en œuvre pourrait compromettre les perspectives politiques, socioéconomiques et de sécurité de la Colombie.

Le processus de réconciliation et de reconstruction de l'Afrique du Sud s'est appuyé sur la création de la Commission Vérité et réconciliation, qui a été une occasion de faciliter la réconciliation entre les auteurs de ces violations des droits de l'homme et les survivants. Selon les termes de notre Constitution, le processus de la Commission permet de cultiver

« un besoin de compréhension mais pas de vengeance, un besoin de réparation mais pas de représailles, un besoin d'ubuntu mais pas de victimisation ».

Ce processus a été essentiel à la consolidation à long terme de la liberté durement acquise en Afrique du Sud. Dans ce contexte, nous appuyons la déclaration publiée le 11 mars par la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, dans laquelle elle a souligné l'importance de préserver les acquis du processus de paix en garantissant les droits des victimes. Nous devons être fermes dans la création de conditions propices au fonctionnement libre et complet de la Juridiction spéciale pour la paix dans le cadre de l'Accord de paix. C'est pourquoi l'Afrique du Sud appelle toutes les parties à respecter les mécanismes et les cadres prévus par la Constitution pour faciliter la transition politique et judiciaire.

Dans la lutte qu'elle a menée pour surmonter des décennies de division et de méfiance et pour assurer un avenir meilleur à tous, l'Afrique du Sud a reçu un appui important de la communauté internationale. À cet égard, l'appui apporté à l'action de l'Organisation des Nations Unies par l'intermédiaire du Représentant spécial du Secrétaire général pour la Colombie et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, ainsi que des organismes compétents des Nations Unies, de la société civile et des partenaires internationaux, est inestimable. Nous exhortons les Membres et les partenaires internationaux à appuyer le

peuple colombien et à l'encourager à préserver et à mettre pleinement en œuvre l'Accord de paix en répondant aux préoccupations des victimes et en luttant pour les droits des victimes, l'accès à la justice, la réparation, les garanties de non-répétition, le dialogue sans exclusive et les négociations pacifiques afin de régler toutes les questions en suspens en Colombie.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Nous nous félicitons de la présence de S. E. le Ministre des relations extérieures de la République de Colombie à la présente séance.

Nous sommes ici aujourd'hui près de trois ans après la signature de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, qui a mis fin à un conflit sanglant de plus de 50 ans qui a fait de nombreux morts, blessés et disparus. Depuis la conclusion de cet accord et jusqu'à ce jour, le Gouvernement a remporté de nombreuses victoires et obtenu de nombreux acquis nationaux qui auront sans aucun doute des répercussions positives sur la situation générale en Colombie. Toutefois, l'Accord de paix continue de se heurter à de nombreux obstacles qui exigent des parties qu'elles déploient des efforts concertés pour maintenir et consolider ces acquis, en vue de sa pleine mise en œuvre. Je me concentrerai brièvement sur trois grandes questions.

Premièrement, en ce qui concerne le processus de réintégration économique et sociale, nous nous félicitons des efforts déployés par le Gouvernement colombien pour garantir la réintégration sociale et économique des anciens membres des Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP) grâce à des plans, initiatives et projets collectifs et individuels adoptés par le Conseil national de la politique économique et sociale. Nous attendons avec intérêt la mise en œuvre des objectifs liés au processus de réintégration dans les délais fixés et l'accélération du processus de réintégration grâce à la fourniture de garanties juridiques et de sécurité aux anciens membres des FARC-EP, tout en restant pleinement conscients des nombreux défis auxquels se heurte la mise en œuvre de l'Accord de paix.

Deuxièmement, en ce qui concerne la situation en matière de sécurité, nous sommes préoccupés par les assassinats et les actes de violence et d'intimidation qui continuent d'être dirigés contre les figures de la société civile, les défenseurs des droits de la personne et les dirigeants autochtones. Cette situation exige que le Gouvernement et les organisations régionales,

locales et de la société civile prennent des mesures supplémentaires. Nous saluons le Pacte pour la vie, conclu entre le Gouvernement colombien et les organisations de la société civile, qui offrira des garanties de sécurité aux communautés locales, aux défenseurs des droits de la personne et aux figures de la société civile. Nous attendons avec intérêt l'adoption, dès que possible, de la loi statutaire de la Juridiction spéciale pour la paix, conformément au cadre constitutionnel. Elle est essentielle pour instaurer la confiance et créer les conditions politiques et de sécurité nécessaires à l'achèvement de la mise en œuvre de l'Accord de paix dans toutes ses dimensions afin de renforcer les principes de justice et non l'impunité.

Troisièmement, nous saluons les efforts que déploient actuellement la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie et le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission pour renforcer le processus de paix en collaborant avec les autorités nationales, locales et territoriales, ainsi qu'avec les organisations civiles et internationales, en plus du secteur privé. Nous saluons également le rôle joué par la Mission s'agissant d'associer les jeunes et les organisations de jeunes en tenant compte des points de vue des jeunes dans ses activités. La Mission des Nations Unies a lancé un grand nombre d'initiatives et de dialogues dans le cadre du processus de réintégration. Nous réaffirmons également le rôle des femmes dans la mise en œuvre du processus de paix et du Plan national de développement pour consolider la paix et parvenir à la réconciliation en Colombie.

Enfin, nous saluons les initiatives prises par le Gouvernement du Président Duque pour s'attacher à la mise en œuvre de l'Accord de paix. En présence de S. E. le Ministre des relations extérieures de la République de Colombie, nous renouvelons notre plein appui au processus de paix, qui est devenu un succès retentissant grâce à ses efforts et à la volonté et la détermination du peuple colombien, notre ami.

M. Singer Weisinger (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : C'est un honneur pour moi d'accueillir à nouveau le Ministre Trujillo García au Conseil. Nous remercions également M. Carlos Ruiz Massieu et M^{me} Rosa Emilia Salamanca de leurs exposés.

Je commence par réitérer l'intérêt et l'appui de la République dominicaine à l'endroit du processus de paix en Colombie et à saluer la persistance et les sacrifices du peuple colombien dans le cadre de ce processus. Depuis la signature de l'Accord final pour la fin du conflit et la

construction d'une paix stable et durable, la Colombie est un exemple de paix. Deux ans après la signature de cet accord historique, les Colombiens ont tourné la page de plus d'un demi-siècle de violence, organisé des élections pacifiques et sans exclusive et créé des institutions de justice transitionnelle.

Nous saluons les efforts que déploie le Gouvernement colombien pour faire avancer le processus de réintégration des ex-combattants qui ont déposé les armes. Nous reconnaissons les progrès et les défis qui ont marqué la période considérée, en particulier en ce qui concerne la réactivation des mécanismes institutionnels dont l'objectif est de garantir la sécurité sur le territoire colombien. Néanmoins, nous comprenons qu'il est nécessaire d'accélérer la mise en œuvre de certaines dispositions relatives à la réinsertion des ex-combattants, car cet objectif n'est réalisé qu'à hauteur de moins de 20 %.

À cet égard, il est crucial de prendre en compte la dimension de genre en ce qui concerne la réintégration et les garanties de sécurité pour les femmes, conformément à l'Accord de paix. À cette fin, il importe de mobiliser les ressources financières et techniques nécessaires dans le contexte du Plan de développement national et pour appliquer rapidement les mesures relatives à l'égalité des sexes de la politique nationale de réintégration, notamment les mesures visant à promouvoir la réintégration économique des ex-combattantes. De même, il est indispensable de protéger les dirigeantes et les défenseuses des droits de l'homme visées par des attaques et des menaces. Nous prions donc le Gouvernement colombien d'accélérer la mise en œuvre du programme complet pour la sécurité des dirigeantes et des défenseuses des droits de la personne.

Dans le même temps, nous invitons les autorités à réfléchir au fait que, bien qu'il ne soit pas insignifiant, le sacrifice économique immédiat nécessaire à la réinsertion se traduira à moyen et long terme par la prospérité économique et la cohésion sociale de la société colombienne. Nous les encourageons donc à prendre en compte les propositions et les autres options qui seront formulées durant les consultations avec les ex-combattants vivant dans les 24 secteurs territoriaux de formation et de réintégration. Ces espaces ainsi que l'aide alimentaire et sanitaire fournie aux ex-combattants doivent être maintenus jusqu'à l'été. Nous sommes certains que les décisions prises concernant ces mesures après le mois d'août seront fondées sur leurs effets bénéfiques et les problèmes restants. Il est essentiel que

les projets de réinsertion des ex-combattants proposés dans le cadre de l'Accord de paix soient évalués afin qu'il soit possible de déterminer l'ampleur des progrès accomplis. Nous pensons également qu'il est important de mettre en place un processus sans exclusive qui prenne en compte l'accès des ex-combattants à la terre et à d'autres sources de revenus.

Nous comprenons la nécessité de garantir la réintégration politique, juridique et socioéconomique des anciens membres des Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire (FARC-EP). Nous espérons que les questions de propriété foncière seront réglées de manière adéquate, car elles sont au cœur d'une réintégration efficace. Durant la période considérée, 12 anciens membres des FARC-EP ont été assassinés, portant à 99 le nombre d'assassinats d'anciens membres de ce groupe depuis la signature de l'Accord final. C'est à l'État qu'il revient d'identifier les responsables et de les traduire en justice.

Cela s'applique aussi aux menaces et aux assassinats visant des figures de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme. Cette situation doit être prise en compte et faire l'objet d'une attention soutenue. Nous invitons l'État à s'attaquer à ce problème en assurant une présence constante dans les zones les plus touchées et en maintenant un dialogue permanent avec la société civile par l'intermédiaire de la Commission nationale des garanties de sécurité. Il est par ailleurs essentiel de régler ce problème pour garantir l'organisation d'élections locales pacifiques et exemptes de toute forme de violence en octobre.

Il est capital de garder à l'esprit les dispositions de l'Accord de paix relatives à l'égalité des genres, en particulier les questions de la réinsertion des femmes et des garanties de sécurité. Nous partageons les préoccupations exprimées par la composante internationale chargée de vérifier la prise en compte de la perspective d'égalité des sexes créée par l'Accord de paix, et nous saluons l'engagement de la Vice-Présidente de la Colombie à examiner ce rapport.

De même, nous saluons l'adoption par la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie d'une stratégie pour la mise en œuvre des résolutions 2250 (2015) et 2419 (2018), l'accent étant mis sur le rôle des jeunes dans la réintégration et la sécurité. Cela constitue une reconnaissance officielle du rôle prépondérant des jeunes dans la promotion de la paix. Nous estimons que cette stratégie doit servir d'inspiration aux efforts déployés dans le cadre

d'autres missions en vue de mettre fin aux conflits et de consolider la paix.

Nous encourageons toutes les parties à appuyer l'action importante de la Juridiction spéciale pour la paix, qui est chargée de promouvoir l'accès à la justice et la réconciliation nationale en Colombie et est l'expression des garanties juridiques données aux personnes qui ont déposé les armes. Nous soulignons également la nécessité de protéger l'indépendance et l'autonomie de la Juridiction spéciale pour la paix et des autres mécanismes de justice transitionnelle, ainsi que de maintenir la sécurité juridique des parties concernées et d'éviter une application rétroactive de certaines dispositions au détriment de ceux qui ont témoigné une confiance légitime à l'État.

Enfin, nous prions la société colombienne d'empêcher la polarisation du dialogue public sur la mise en œuvre de l'Accord de paix, de désamorcer la rhétorique grandiloquente et agressive, de rejeter les paroles de haine et de division d'un petit nombre d'acteurs et de choisir le pardon, la réconciliation et l'état de droit. Nous félicitons le peuple et le Gouvernement colombiens de l'exemple que représente le processus que nous avons le plaisir d'accompagner aujourd'hui.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Allemagne.

L'avantage lorsqu'on prend la parole en dernier est qu'on peut écouter tous les orateurs. J'ai l'impression qu'en ce qui concerne la Colombie, le Conseil est uni. Il est non seulement uni dans son appui total au processus de mise en œuvre de la paix, mais également unanime en ce qui concerne les préoccupations exprimées.

Je vais commencer en citant le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ruiz Massieu, qui a dit à un moment que la Colombie reste une « source d'inspiration » pour tous les acteurs qui œuvrent au règlement d'autres conflits. Ceci reste vrai, et nous félicitons le Gouvernement colombien de ce qu'il réalise dans des circonstances très difficiles, avec 1,3 ou 1,4 million de réfugiés vénézuéliens.

L'Allemagne continuera d'aider la Colombie à bâtir une société ouverte. Nous le ferons aux niveaux bilatéral et multilatéral et par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires, ainsi qu'en contribuant au Fonds pour la consolidation de la paix.

Je puis être bref car nous appuyons l'évaluation du Représentant spécial du Secrétaire général et ses recommandations en vue de consolider le processus de paix, ce en quoi nous rejoignons les autres délégations autour de cette table. Juste avant que je prenne la parole, le représentant de la République dominicaine a souligné à quel point il était important que la Juridiction spéciale pour la paix fasse son travail, que la loi statutaire soit adoptée et que l'on assure la certitude juridique ainsi qu'une application non rétroactive des lois.

En ce qui concerne les conditions de sécurité, j'ajoute également ma voix à celle de mes collègues qui ont souligné la nécessité que les institutions nationales soient présentes dans tout le pays afin de garantir la sécurité de l'ensemble des représentants de la société civile, des travailleurs sociaux, des responsables locaux, des dirigeants autochtones et des défenseurs des droits de l'homme. En outre, en ce qui concerne la réintégration des anciens membres des Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire, j'estime moi aussi que c'est capital.

Je tiens à souligner, dans le prolongement de ce qu'ont dit l'Ambassadeur de l'Indonésie et d'autres, que l'Accord de paix est exemplaire pour ce qui est des dispositions en matière d'égalité des sexes. Je voudrais répéter ce qu'a dit M^{me} Salamanca, à savoir que l'investissement dans les femmes produit des dividendes de paix. J'aimerais également ajouter quelque chose. M. Singer Weisinger vient de dire qu'investir dans la jeunesse, c'est aussi investir dans la paix.

En ce qui concerne les dispositions relatives à l'égalité des sexes, un certain nombre de problèmes subsistent, tels que l'intégration des anciennes combattantes, les obstacles à la participation des femmes au processus politique et les risques pour la sécurité des défenseurs des droits fondamentaux des femmes. Les dirigeantes sociales sont également confrontées à de nombreux défis en matière de sécurité. Un autre point très important que M^{me} Salamanca a évoqué est celui de la violence sexuelle dans les conflits et la nécessité d'en faire répondre les auteurs. Les réparations sont très importantes à cet égard.

Comme je l'ai dit, nous avons fait beaucoup de progrès. J'ai une question pour M^{me} Salamanca. Je voudrais savoir si elle aurait des mesures concrètes à proposer, peut-être, des solutions qui seraient faciles à mettre en œuvre par le Gouvernement pour aider les femmes.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au Ministre des relations extérieures de la République de Colombie.

M. Trujillo García (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la réunion d'information d'aujourd'hui. Je remercie également M. Carlos Ruiz Massieu, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Colombie, de son exposé. Je salue très chaleureusement Rosa Emilia Salamanca et la remercie des observations qu'elle a partagées avec nous aujourd'hui.

De même, je tiens à remercier les membres du Conseil de sécurité de leur disponibilité constante à organiser des réunions informelles afin d'entendre des réflexions sur la situation dans mon pays. Ces réunions sont utiles, car elles permettent de mieux comprendre les défis auxquels la Colombie est confrontée et les mesures qui sont prises. Je les remercie d'avoir pris leur temps de m'écouter expliquer les défis primordiaux auxquels nous sommes confrontés, défis qui doivent bien sûr être pris en compte de manière intégrale dans l'analyse de l'engagement du Président Duque en faveur de la mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable.

Nous remercions les membres de nous avoir permis de leur présenter, par exemple, l'ampleur du défi auquel se heurte le Gouvernement matière de cultures illicites. En 2012, la superficie des cultures illicites était de 102 000 hectares. En 2010, elle était de 61 000 hectares. L'année suivante, au début de l'administration de l'ancien Président, ce chiffre s'élevait à 63 000. En 2017, l'année précédant immédiatement le début de l'administration du Président Duque, la superficie des cultures illicites avait augmenté à 171 000 hectares. Dans les mois qui ont suivi l'arrivée au pouvoir du Président Duque, le nombre d'hectares de cultures illicites avait atteint le plus haut niveau jamais enregistré dans l'histoire de la Colombie, soit 200 000 hectares, ce qui, évidemment, a nécessité des efforts importants de la part de la Colombie.

Je sais gré aux membres de m'avoir écouté leur expliquer en détail l'immense défi qu'implique pour mon pays la crise migratoire sans précédent que connaît la région et qui a également une portée mondiale, une crise qui a eu pour conséquence qu'aujourd'hui, nous accueillons, dans un élan de solidarité, avec un souci humanitaire mais aussi avec un sentiment de

reconnaissance historique 1,3 million de nos frères et sœurs vénézuéliens.

Je voudrais réitérer l'engagement du Président Iván Duque à mettre en œuvre l'accord signé par le Gouvernement précédent et les Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP). La réalisation des objectifs du pacte pour la Colombie – un pacte d'équité et une feuille de route proposée par le Président Duque pour son gouvernement – est étroitement liée à la stabilisation des territoires et à la consolidation de la coexistence pacifique. La mise en œuvre de l'accord signé en 2016 avec les guérilleros des FARC-EP s'inscrit dans le programme que le Gouvernement national a établi pour avancer sur cette voie. Le plan « La paix par le droit », que le Secrétaire général mentionne positivement dans son rapport (S/2019/265), le souligne également.

La mise en œuvre de l'accord est un engagement que le Gouvernement du Président Iván Duque a pris avec une détermination indéniable. Pour honorer cet engagement, diverses mesures ont été adoptées et des actions concrètes sont en cours de mise en œuvre, dont beaucoup sont reconnues dans le rapport que nous examinons aujourd'hui. Toutefois, le Secrétaire général déclare également que le processus de paix en Colombie se trouve à un moment critique. Nous considérons, au contraire, que ce moment est une chance à saisir et l'envisageons avec optimisme, même si nous sommes conscients que certaines des tâches les plus difficiles de la consolidation de la coexistence en Colombie restent à accomplir. Notre optimisme découle de la fermeté de notre engagement, de notre volonté permanente de nouer le dialogue avec tous les acteurs concernés, de notre conviction qu'au milieu des différends, il est possible de bâtir le consensus, mais aussi et surtout, de la confiance dans nos institutions.

Le Gouvernement colombien reconnaît et apprécie à sa juste valeur le travail accompli par la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, dont le mandat comprend deux aspects essentiels de la mise en œuvre de l'accord : premièrement, la réintégration des anciens membres des FARC-EP dans la vie civile et, deuxièmement, la fourniture de garanties de sécurité pour ceux qui participent à la consolidation de la paix, notamment les défenseurs des droits de l'homme et les dirigeants des mouvements sociaux ou politiques. À cet égard, je voudrais faire quelques observations.

Outre les progrès réalisés dans la réintégration politique des FARC-EP, dont le parti politique non

seulement occupe des sièges au Congrès et contribue au processus d'élaboration de nos lois, mais aussi participera aux élections régionales et locales en octobre prochain, des progrès ont également été réalisés en matière de réintégration économique et sociale. Le Secrétaire général se déclare à juste titre préoccupé par la nécessité de progresser plus efficacement dans divers processus, en particulier dans la fourniture de biens et de services publics dans les territoires. À cet égard, un processus rigoureux de planification et de budgétisation a été proposé, ce qui a permis d'aligner et de concentrer la gestion institutionnelle autour d'une feuille de route unique, ce qui devrait permettre d'en accroître et d'en accélérer les retombées. Nous redoublerons d'efforts pour offrir aux combattants démobilisés les conditions qui leur permettront de réaliser leurs projets de vie, de contribuer au développement de leurs communautés et de rester du bon côté de la loi.

Une étape importante en ce sens a été marquée par l'achèvement et la signature, au cours de la période considérée, de 14 des 16 programmes de développement territorial, complétant ainsi tous les programmes prévus dans les dispositions de l'accord final. Ces programmes bénéficieront à 6,6 millions de Colombiens dans les 170 municipalités historiquement les plus touchées par la violence et la pauvreté. Des progrès ont également été réalisés en ce qui concerne l'adoption de projets de production pour les démobilisés, à hauteur de 6,2 millions de dollars; l'enregistrement de 12 743 personnes dans notre système de sécurité sociale et de santé et de 9 946 personnes dans notre système de retraites; l'offre de 1 053 postes de travail dans les secteurs public et privé; et le versement d'un soutien économique dont bénéficieront 12 750 personnes, pour un total d'environ 58,5 millions de dollars. Voilà quelques-uns des nombreux efforts que nous avons entrepris.

À l'heure actuelle, 3 537 anciens membres des FARC-EP et 7 074 membres de leur famille se trouvent dans les secteurs territoriaux de formation et de réintégration, qui ont été mis en place en tant que points de ralliement pour faciliter le processus de désarmement, démobilisation et réintégration. Tel que prévu dans les règles publiées en 2017, le statut juridique de ce mécanisme prendra fin en août prochain. Toutefois, cela ne devrait pas entraîner d'incertitude. S'il est vrai qu'on a toujours su que ces secteurs étaient temporaires, l'engagement du Gouvernement national de donner aux anciens membres des FARC des conditions de stabilité et des certitudes n'est pas temporaire. C'est ce qu'a indiqué le Président Iván Duque dans le cadre de

son dialogue direct avec les anciens membres des FARC et leurs familles lors des trois visites qu'il a effectuées dans les secteurs de Pandores, de San José de Oriente et de La Fila, où il a pris directement connaissance des préoccupations et des attentes des anciens membres des FARC-EP et a réaffirmé la volonté du Gouvernement d'œuvrer de concert et main dans la main avec eux pour créer des possibilités de progrès dans le cadre du droit.

La question de la fin du statut juridique des secteurs territoriaux sera abordée au moyen d'une stratégie qui prévoit, entre autres dispositions, d'intégrer ces secteurs dans les plans d'aménagement du territoire. Là où cela n'est pas possible, on trouvera des solutions de rechange pour la réinstallation des combattants démobilisés et on continuera de leur garantir la stabilité, la sécurité juridique et physique, la fourniture de biens et de services et des conditions propices à des initiatives productives et à la création d'emplois.

Le Gouvernement colombien partage l'avis du Secrétaire général quant à l'ampleur des défis auxquels nous sommes confrontés s'agissant d'assurer la sécurité physique des personnes visées par le processus de réintégration, des responsables locaux et des communautés dans certaines municipalités du pays. Endiguer la violence sous ses diverses formes est l'un des principaux défis auxquels les sociétés en cours de stabilisation sont confrontées. Dans notre cas, cette violence trouve son origine dans les activités des groupes armés organisés liées aux économies criminelles. Il convient de rappeler qu'entre 2013 et 2018, le nombre d'hectares cultivés de coca a dépassé tous les records historiques, passant de près de 60 000 à 200 000 selon les dernières estimations. Par ailleurs, nous ne devons pas oublier que c'est le trafic de drogue qui a alimenté des violences extrêmement sanglantes en Colombie depuis plus de 40 ans.

Ces huit derniers mois, le Président Duque a adopté de nouvelles politiques en matière de sécurité et de lutte contre le problème mondial de la drogue et a adapté l'architecture institutionnelle et les mécanismes de protection existants, ce qui a permis de renforcer la coordination entre les autorités et la capacité de prévenir et de réagir en temps voulu. En effet, le nombre vérifié d'homicides de défenseurs des droits de l'homme est passé de 9 en août 2018 à 5 en janvier 2019, et à 1 en février 2019, selon le bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en Colombie.

Selon la même source, sur les 265 cas signalés entre janvier 2016 et mars 2019, le Bureau du Procureur

général a pu identifier les auteurs de 151 homicides, soit 57 %. La lutte contre l'impunité s'est accompagnée de l'activation de plusieurs instances, notamment la Commission nationale des garanties de sécurité, sous la direction du Président Duque, à la fin de janvier. Notre engagement en faveur du droit et de la défense de la vie est indéfectible. C'est pour cette raison que nous continuerons d'œuvrer sans relâche, jusqu'à ce que nous parvenions à vaincre définitivement la violence et à garantir pleinement l'état de droit sur l'ensemble du territoire national.

Je voudrais à présent évoquer deux autres questions abordées dans le rapport du Secrétaire général. Comme je l'ai déjà indiqué au Conseil, le 11 mars, le Président Duque a décidé de faire objection à 6 des 159 articles du projet de loi statutaire de la Juridiction spéciale pour la paix. Il a agi ainsi dans le but de doter cette juridiction du cadre juridique le plus clair et le plus cohérent possible, de manière à répondre aux aspirations de tous les Colombiens à une paix fondée sur le droit et sans impunité, qui serve au mieux les droits des victimes et qui honore les obligations de la Colombie au regard du droit international. Conformément à notre cadre institutionnel, ces objections sont en cours d'examen au Congrès de la République, où lundi dernier, la Chambre des représentants, en séance plénière, a voté contre leur adoption. Nous attendons toujours la décision du Sénat. Le Gouvernement respectera la décision qui sera adoptée par le corps législatif et les dispositions de la Constitution nationale.

Enfin, nous avons lu attentivement les observations du Secrétaire général sur les questions de genre en ce qui concerne la mise en œuvre de l'Accord final. Pour le Gouvernement du Président Duque, l'exercice effectif de leurs droits par les femmes et leur participation active à tous les domaines de la vie nationale est une priorité. C'est la raison pour laquelle le Plan national de développement, qui est à l'examen au Congrès depuis février, prévoit un pacte pour l'égalité en faveur des femmes. Au titre de ce pacte, nous sommes tenus de renforcer l'institutionnalisation des questions de genre et d'introduire des mesures concrètes en faveur de l'autonomisation des femmes. Plus important, ce pacte prévoit des mesures en faveur des femmes rurales et de la consolidation de la paix.

Le dialogue avec les femmes et leurs organisations a toujours été une pratique du Président et de son gouvernement dans tous les domaines où les femmes sont impliquées, notamment la mise en œuvre de l'Accord.

C'est pour cette raison que je voudrais saluer la présence de M^{me} Rosa Salamanca et par son entremise, rendre hommage à la contribution essentielle que les femmes colombiennes apportent à la construction d'un pays meilleur et d'un avenir plus prometteur pour tous.

L'ampleur de la tâche qui nous attend ne doit pas nous amener à sous-estimer l'importance et la valeur des progrès enregistrés. De la même manière, nous ne pensons pas que ces résultats sont satisfaisants ou suffisants. Nous continuerons d'œuvrer à l'édification d'une paix fondée sur le droit dans l'intérêt de tous les Colombiens et de toutes les Colombiennes. À cet égard, les observations de la Mission de vérification et des membres du Conseil de sécurité seront toujours les bienvenues et continueront de guider nos efforts en faveur de la coexistence des Colombiens.

C'est pour cette raison qu'au nom du Gouvernement et du peuple colombiens, je tiens à remercier l'Organisation des Nations Unies de son appui, par l'intermédiaire de la Mission de vérification dirigée par M. Carlos Ruiz Massieu, et à saluer sa contribution constructive. Je voudrais également inviter le Conseil de sécurité à effectuer une visite dans notre pays, afin que ses membres puissent constater les efforts titanesques que nous avons entrepris.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Trujillo García de son invitation.

Je donne maintenant la parole à M. Ruiz Massieu pour qu'il fasse quelques observations supplémentaires.

M. Ruiz Massieu (*parle en anglais*) : J'ai dit tout ce que j'avais à dire et personne ne m'a posé de question. Encore une fois, je me réjouis de cette occasion de prendre la parole devant le Conseil, et je remercie les membres du Conseil de leurs commentaires sur l'action de la Mission. Nous sommes à la disposition du Conseil pour toute demande d'éclaircissements à l'avenir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M^{me} Salamanca pour qu'elle fasse des observations supplémentaires.

M^{me} Salamanca (*parle en espagnol*) : Je remercie le Conseil pour ces questions. Je voudrais également remercier le Ministre colombien des relations extérieures de sa déclaration.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer ma gratitude pour l'intérêt manifesté à l'égard des questions de genre et pour prier aimablement le Gouvernement de faire des progrès en ce qui concerne des aspects

spécifiques y relatifs. Comme indiqué dans le plan de développement, un pacte est en place pour l'équité de genre. Nous demandons aux États Membres de veiller à ce que le plan soit effectivement doté de ressources et de capacités institutionnelles suffisantes et de la robustesse institutionnelle qui permettra à ce type de programme d'avoir une véritable incidence. Nous pensons que les ressources ne sont toujours pas suffisantes et qu'il faut qu'elles puissent être augmentées si nous voulons que ses incidences soient transversales.

Je crois également qu'il faut dire que, s'agissant de la Juridiction spéciale pour la paix, nous sommes convaincus que les paramètres internationaux de la violence sexuelle sont respectés. Enfin, je voudrais insister sur l'élaboration d'une recommandation visant la mise en œuvre du programme de garanties pour les femmes dirigeantes et la construction de la paix.

Je conviens que l'Accord ne représente pas la facilité. Il est complexe et chargé de défis, mais il permet de promouvoir et de consolider les changements politiques, sociaux et culturels nécessaires à l'avenir du pays. Il mène à la coexistence et, à l'avenir, à la réconciliation. En le renforçant, nous consoliderons la démocratie, nous consoliderons la vie et nous nous éloignerons encore de la violence et de la souffrance. Dans le cadre de cette tâche, nous, les femmes, resterons attachées à un exercice éthique pour un pays pacifique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Salamanca des éclaircissements qu'elle vient de donner.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 12 h 55.